

Compte-rendu de la réunion du Comité d'exploration des options (CEO) Examen des écoles élémentaires de Clare

Première réunion publique le jeudi 1^{er} décembre à 19 h Salle des anciens combattants, Saulnierville

Présences : On compte 39 personnes présentes.

1. **Mot de bienvenue** – Michel Comeau, directeur général du CSAP

Le directeur général du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) remercie les membres du public d'être venus à la première de trois réunions publiques. Il rappelle que l'examen des écoles vise une programmation de qualité pour les élèves de la région de Clare. Il explique que le processus de révision des écoles doit suivre une politique de la province et que le processus a débuté ici en octobre. Il présente les membres du CSAP présents, les membres du Comité d'Exploration des options (CEO), la présidente du CEO, Jocelyne LeBlanc-Tidd, ainsi que le représentant du CSAP au Comité, le directeur régional, Brent Surette. Il souligne qu'il y aura beaucoup d'études et d'analyses avant que le processus soit terminé en juin 2017 avec la décision des membres du Conseil scolaire acadien provincial. Il souhaite sortir de la rencontre avec un sentiment du pouls de la population.

2. **Processus d'examen des écoles élémentaires de Clare** – Paul d'Entremont

Le facilitateur du CEO, Paul d'Entremont, procède à l'introduction de la politique, du processus et des critères de l'examen des écoles. Il note qu'il désire recevoir des commentaires du public.

Il présente les **objectifs de la réunion** conformément à la politique provinciale de l'examen des écoles qui sont :

- 1) d'expliquer la politique provinciale et le processus d'examen des écoles
- 2) de faire un survol du travail complété à jour
- 3) de présenter les objectifs et critères de l'examen et
- 4) de recevoir de la rétroaction des parents, membres des CEC, élèves et membres de la communauté.

Il note que le processus d'examen **vise les quatre écoles élémentaires de la région de Clare** : École Joseph-Dugas, École Jean-Marie-Gay, École Stella-Maris et École Saint-Albert.

Il présente un **historique des évènements** menant à l'examen des écoles :

- a) **Le 3 juin 2014** – Forum communautaire a eu lieu avec le CSAP portant sur la vision de l'éducation de qualité en français dans la région de Clare
- b) **Le 29 octobre 2014** – Un groupe de parents, suite à une rencontre publique, demande au CSAP de déclencher le processus d'examen des écoles de la région.
- c) **En septembre 2016** – Le CSAP déclenche le processus d'examen des écoles élémentaires de la région de Clare.

Il explique le processus suivi avec la création du CEO qui débute le processus d'exploration des options selon la **politique provinciale sur l'examen des écoles** tel que prescrite par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. La politique spécifie le processus que doit suivre le Conseil scolaire dans l'examen des écoles, la formation du CEO et de son mandat, le rôle du facilitateur et la ligne de temps prescrite pour tout le processus. Le mandat du CEO est donc d'effectuer l'examen, avec des consultations publiques, des écoles conformément à la demande du Conseil scolaire et selon les objectifs et les paramètres fournis par le Conseil scolaire. Le CEO devra présenter un rapport au Conseil scolaire et une recommandation qui serviront à orienter la décision définitive prise par le Conseil scolaire.

Il présente les **objectifs de l'examen** qui doivent adresser les éléments suivants :

- 1) la configuration optimale des écoles de la région afin que le Conseil scolaire puisse livrer aux élèves un programme scolaire de haute qualité dans un milieu performant et sain au développement de l'élève
- 2) la réduction de la maintenance des édifices et les coûts d'opération ainsi que les besoins de rénovations majeures dans chaque école
- 3) une structure scolaire équitable et comparable à l'ensemble du système scolaire du CSAP qui assure un développement scolaire/communautaire durable
- 4) une analyse de l'infrastructure des écoles du CSAP afin de déterminer les options qui maximisent le développement scolaire/communautaire d'une région et
- 5) la présentation d'un rapport et d'une recommandation au CSAP.

Le **Comité d'exploration des options** doit donc :

- 1) proposer une configuration des niveaux scolaires comprenant la taille et la composition des classes ainsi que l'accès aux programmes et équité
- 2) proposer une structure pour maximiser l'utilisation des installations scolaires
- 3) évaluer les coûts de combinaison d'établissements scolaires et les besoins d'amélioration des systèmes (ressources financières et humaines, capitaux) sur l'ensemble du Conseil scolaire
- 4) assurer la sécurité des élèves et du personnel des écoles, une configuration favorisant la réduction de l'impact de facteurs comme les limites de temps pour le transport scolaire, les écoles isolées sur le plan géographique et l'accessibilité pour les élèves à besoins spéciaux selon les normes et exigences provinciales.

L'échéancier pour le processus comprend :

Le 17 septembre 2016, le Conseil scolaire accepte la recommandation d'examen pour le groupe d'écoles et déclenche le processus d'examen des quatre écoles.

Le 17 octobre 2016, le Conseil scolaire met sur pied le CEO et nomme le facilitateur.

Le 8 novembre 2016, le CEO commence à se réunir.

Le 1^{er} décembre 2016, la première de trois réunions publiques a lieu.

Le 16 mars 2017, le CEO présente son rapport et sa recommandation au CSAP.

Le 13 mai 2017, la présentation du rapport et de la recommandation du CEO a lieu en réunion publique.

Le 14 juin 2017, la décision est prise par le Conseil scolaire.

Prochaines réunions publiques

No 2 : présentation des versions provisoires des scénarios, prise de note des réactions.

No 3 : présentation du scénario préféré, prise de notes des réactions

**dates de ces réunions à déterminer.*

Le facilitateur conclut en soulignant que le public a accès à tous les documents au site Internet du CSAP (csap.ca) sous l'onglet *Examen des écoles*. Toute question ou commentaire peut être adressé à : ecoleselementairesdeclare@csap.ca .

3. Commentaires du public

Judy Melanson apporte la suggestion que la prochaine réunion publique ait lieu à Rivière-aux-Saumons, à la frontière de Clare où on a déjà perdu une école (Saint-Alphonse) et à l'autre frontière, Saint-Bernard. On note que le CEO prévoit avoir des rencontres dans les écoles concernées.

Annette Comeau note que la Petite académie offre déjà un service à 35 familles et compte 50 enfants par jour âgés de 3 mois à 12 ans (le Centre peut accueillir jusqu'à 62 enfants). Le Centre est situé à l'École Joseph-Dugas.

Alice Boudreau félicite le CEO pour le travail accompli à date. Selon elle, les changements ne sont pas toujours faciles, les quatre écoles élémentaires de Clare offrent de belles choses dans leurs régions. L'union fait la force. Dans tout ce processus, il faut garder l'esprit ouvert d'après elle pour avoir le meilleur pour chaque enfant dans nos communautés. On doit laisser le choix au Comité de prendre les bonnes décisions, selon elle.

4. Conclusion – Paul d'Entremont

Le facilitateur remercie le public pour sa participation et lui souhaite une bonne soirée à tous à 19 h 45.

Soumis par Richard Landry, secrétaire, le 7 décembre 2016